

INSCRIPTIONS 2025 – 2026

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités.

Pour vous inscrire, vous devez :

1. Adhérer à notre association en complétant et en **nous retournant la fiche « adhésion » avec le règlement de 12 €** (celle-ci couvre tous les membres d'une famille résidant à la même adresse)

Possibilité de souscrire et de payer votre adhésion via Hello ASSO (voir lien dans le mail)

2. **Remplir le bulletin d'inscription « activité »** accompagné du règlement correspondant (1 activité = 1 bulletin = 1 règlement)

Vous pouvez déposer votre dossier complet :

- **Dans la boîte aux lettres de l'Aflec (8 place Juhel -53940 ST Berthevin)** courrier relevé régulièrement
- **Au Bureau de l'Aflec (réouverture le jeudi 21 août)**
Mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 août 2025

Nous vous remercions de respecter cette date afin de faciliter le travail des bénévoles pour la mise en place des activités.

Sans inscriptions suffisantes, l'activité pourrait être annulée.

Cordialement

Josette CLAVREUL & Luc BOUJU & Cyril BENARD

CHARTRE AFLEC 2025-2026

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous.

✚ **La totalité du règlement** doit être impérativement jointe au bulletin d'inscription (possibilité de régler en « deux fois »)

✚ **Le questionnaire de santé**

Pour l'activité gymnastique (créneau du lundi soir) et randonnée, un questionnaire de santé vous sera remis lors de votre inscription si nécessaire.

✚ **Remboursement** : aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale ou mutation professionnelle **sur justificatif** (si remboursement, il ne pourra pas excéder l'équivalent d'un trimestre et l'adhésion ne sera en aucun cas remboursée) *pour la gymnastique le coût de la licence ne sera pas remboursé

✚ **Activités enfants** : les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer :

- ☞ que l'activité a bien lieu (absence de l'animateur !)
- ☞ que l'enfant se rend bien à la salle où se déroule son activité

L'association est responsable de l'enfant durant les heures d'activité **et la présence de l'animateur**. En dehors de ces horaires, il est sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.

✚ **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données)

La charte de protection des données personnelles a pour objectif de vous informer sur la manière dont notre association collecte, utilise et protège vos données personnelles dans le cadre de toutes nos activités. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (UE) 2016/679, nous nous engageons à respecter la confidentialité et la sécurité de vos informations personnelles. Lien : <https://www.aflec.fr/charte-rgpd-de-laflec/>